



Vallée du Lot et du Vignoble

mairie.belaysie@orange.fr

Numéro 143

Mars 2022 (n°1 pour 2022)

SOMMAIRE

p. 1-5 : Comptes rendus des conseils municipaux du 21 janvier et du 17 février 2022

p. 5-7 : infos de l'ARS. Infos municipales

P. 7 : Infos associatives. Vie du village. Carnet noir. Carnet rose.

p. 8 : bon de commande

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

Le 21 janvier 2022 le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jacques Baijot.

Étaient présents : Corinne Deshayes, Dany Lespinasse, Christelle Lézouret, Julie Loygues, Isabelle Montétagaud, Jacques Baijot.

Étaient absents excusés : Juliette Laevens, Emmanuelle Leroyer, François Klère, Roland Pidoux.

Était absent : Denis Jaeck

Corinne Deshayes est secrétaire de séance. La réunion débute à 18h40.

Ordre du jour

Délibération sur le budget prévisionnel de l'adressage

Le 12 janvier, lors de la première réunion de travail avec Anne Calvayrac du SDAIL, nous avons appris que, dorénavant, les opérations d'adressage sont éligibles à subventions.

Le délai étant très court (31 janvier), le conseil doit se prononcer rapidement sur ce budget.

- | | |
|--|----------|
| - SDAIL, logistique : | 1 302 € |
| - Girod signalisation, panneaux de rues, poteaux et numéros de maisons : | 11 130 € |
| - CCVLV, pose des panneaux : | 5 122 € |

Total : **17 544 €**

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Julie Loygues et Christelle Lézouret demandent comment se fait le choix des noms des routes. Isabelle Montétagaud explique que, sur les conseils de Mme Calvayrac, on donne en général le nom du dernier hameau habité au bout de la voie.
- Jacques Baijot prévient qu'un prochain conseil se tiendra à la mi-février pour travailler sur le budget de la commune.
Il a alerté la communauté de communes sur l'état catastrophique de la route de Pech d'eau qui a provoqué un accident matériel et une grosse frayeur à une habitante de la commune. Les services de la Communauté de communes sont intervenus rapidement.
- Corinne Deshayes rappelle l'appel à volontaires pour aider à débarrasser l'église.
Christelle Lézouret lui conseille de voir avec la société *Debarrass'tout* à St Denis Catus qui en général prend tous les encombrants et se déplace sans problème.

La séance est levée à 19h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2022

Le vendredi 17 février, à 19 h 30, sur convocation du 10 /02/ 2022, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jacques Baijot, maire.

Étaient présents : Corinne Deshayes, D. Lespinasse, Ch. Lézouret, J. Loygues, I. Montétagaud, J. Baijot, F. Klère.

Étaient excusés : D. Jaeck (procuration à Julie Loygues), E.Leroyer (procuration à Christelle Lézouret), R. Pidoux (procuration à Julie Loygues)

Absente : J.Laevens

La séance débute à 19h30 heures. I. Montétagaud est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif :

Présentation du compte administratif :

En fonctionnement :

- recettes supérieures d'environ 6 000 € au prévisionnel. Lié essentiellement à l'augmentation des produits et service (FPIC reversé par la Communauté de Communes) et de produit de gestion courante (location de la salle des fêtes). Recettes inférieures à celles de 2020 car pas de produit exceptionnel (remboursement assurance en 2020).

- dépenses inférieures au prévisionnel (toujours surévalué pour éviter les mauvaises surprises) et inférieures également au Budget Prévisionnel 2020 : diminution des charges de personnel (et dans une moindre mesure des charges à caractère général et des charges financières).

Solde positif de 49 000 € environ

En investissement :

- En recettes :

Ouverture de l'emprunt de 50 000 € + quelques subventions perçues sur les travaux de la salle des fêtes + excédent antérieur

- En dépenses :

Réalisation des travaux de la salle des fêtes pour 84 845,45 € (total TTC 92 324,11 €),

Sol plâtre peinture :	16 218,95
Gros œuvre :	21 405,58
Électricité :	1 617,96
Menuiserie :	6 276,00
Charpente couverture :	29 006,54
Architecte :	11 733,08
Contrôle technique :	2 520,00
Étude de sol :	1 806,00
Sécurité :	1 740,00
TOTAL :	92 324,11

Travaux sur le cimetière de Latour : **4 258 €**

Travaux au bâtiment du couvent (Lagrèze, électricité Lafont, couverture de l'entrée du logement au-dessus de la buvette– 2 197,80 €, reprise structure pergola, bâche) : **10 866,32€**

Acquisition de matériel (débroussailleuse et vitrines) : **1 876,80 €**

Petits travaux logement Latour (réparation conduit de cheminée) : **420 €**

En « reste à réaliser » :

L'accès aux cloches de l'église de Latour (fait début février), facture pour le nettoyage terrain Coutrix (réalisé) et adressage (en cours).

Le maire ne devant pas participer au vote des chiffres des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2021, c'est la première adjointe qui procède au vote :

- Dépenses de fonctionnement : **149 222,09 €**
- Recettes de fonctionnement : **198 298,21** + 17 622,72 (report n-1) soit un total de : **215 920,93 €**
- Dépenses d'investissement : **120 744,46** + 5 974,59 (report N-1) + 12 500 (restes à réaliser) ; soit un total de : **139 219,05 €**
- Recettes d'investissement : **154 330,87** + 7 264 (restes à réaliser) ; soit un total de : **161 594,87 €**

Le compte administratif est voté à l'unanimité : 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

- Vote du compte de gestion :

Les chiffres transmis par la trésorerie sont identiques. Il est procédé au vote : le compte de gestion est approuvé à l'unanimité : 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

- Affectation de résultat :

Les excédents dégagés sont affectés comme suit :

En fonctionnement : 66 698,00 €

En investissement : 22 375,82 €

La délibération est votée à l'unanimité : 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

- Demande de privatisation d'un chemin rural au titre de la prescription trentenaire (secteur Terret)

Rappel :

- Demande écrite de la famille Protopopoff pour racheter le chemin d'accès à leur propriété en octobre 2019.
- Délibération favorable du CM en septembre 2020 (vente au prix de 850 €) après accord des riverains
- Obligation de passer par un géomètre agréé par la préfecture pour faire la vente. Procédure lourde et coûteuse (environ 1 500 €)
- Février 2021 : demande de la famille Protopopoff au titre de la prescription acquisitive

- Propriété achetée en octobre 1991.
- Aucun aménagement réalisé par la mairie sur ce chemin depuis cette date.
- Travaux réalisés par la famille Protopopoff (attestés par facture de 2003)

Il faut voter une délibération pour proposer de valider la demande d'acquisition de cette portion de chemin au titre de la prescription acquisitive trentenaire.

La délibération est votée à l'unanimité : 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

- Préparation du budget 2022

(Étude en 2022 pour des travaux en 2023 après obtention des subventions) :

- projet 1 : aménagements dans le bourg : éclairage parking, stationnement et déplacements PMR, sécurité incendie...
- projet 2 : réfection des enduits et travaux divers dans l'église (sol, peintures, chœur...) Il faut faire chiffrer le projet.
- projet 3 : aménagements dans les hameaux : panneaux à Latour pour sécuriser le croisement...
- projet 4 : travaux d'aménagement dans la salle des fêtes (cuisine et arrière cuisine) et dans la salle des associations : meubles de rangement pour ranger la vaisselle et les objets stockés par les différentes associations, de façon à libérer la pièce actuellement encombrée par la vaisselle pour les archives.

- Point sur l'adressage :

Nous avons commencé à recenser les rues, routes et chemins de la commune pour leur attribuer des noms, et ensuite attribuer des numéros aux habitations. C'est un travail fait en coordination avec le SDAIL (Service Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) qui nous a fourni une carte sur laquelle nous répertorions les différentes voies. Leur dénomination doit être simple et faire référence aux hameaux et lieux dits desservis par ces voies. Les numéros seront attribués selon le système métrique qui calcule la distance depuis le début de la voie jusqu'à l'habitation concernée.

- Travaux de voirie à prévoir (fonctionnement et investissement)

Le maire et le responsable de la voirie à la Communauté de Communes se sont rendus sur place :

- investissement : route de Pech d'Eau
- fonctionnement : chemins desservant les propriétés Fleury et Pidoux, chemin à côté du travail à Lalande, chemin de La Romiguière, rue d'Al Mech (risque d'effondrement).
- hors compétence : castine pour le chemin de Patraque.

Le problème, c'est le manque de vision communautaire dans la gestion de la voirie : la Communauté de Commune attribue une somme à chaque commune en fonction de sa participation lors de la prise de compétence et les travaux sont réalisés par petits bouts.

- Information sur le déploiement de la fibre :

Nous avons reçu ce courrier du service technique du syndicat mixte Lot Numérique en charge du déploiement de la fibre :

Le déploiement du réseau fibre optique dans le Lot est réalisé dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé en décembre 2017 entre le syndicat Lot numérique, qui regroupe le Département, les communautés de communes et Territoire d'Énergie Lot, et la société Alliance très haut débit (ALL'FIBRE), filiale d'Orange dédiée à ces missions. Ce contrat prévoit bien la desserte en fibre optique pour 100% des Lotois.

Le contrat établi avec Orange est de type concessif ce qui signifie que le délégant (collectivités publiques) et le délégataire (groupe Orange) co-investissent sur la construction du réseau.

Le déploiement a bien avancé jusqu'à présent puisque 70% des logements sont déjà éligibles à la fibre.

Cependant, des surcoûts conséquents sont présentés par Orange et font actuellement l'objet de négociations avec la collectivité.

En conséquence, les travaux sont temporairement ralentis sur les zones où la mise en œuvre est particulièrement coûteuse, le temps de trouver une solution.

Le secteur de Bélaise ne peut pas être considéré en retard puisqu'il est programmé contractuellement en 2022.

Nous pouvons vous assurer que les autorités départementales sont pleinement mobilisées pour débloquer la situation avec le groupe Orange afin de mener le déploiement à son terme.

- Questions diverses.

- Détournement d'un chemin communal à Latour : à voir sur place.

- Chemin de Latour en direction de Floiras : Il n'est désormais plus possible de procéder à un échange, il faut réaliser une double vente ce qui augmente les frais de notaire, à moins de trouver un accord amiable.

- Commission chemins : peu d'échos à l'annonce d'une commission pour remettre en état les chemins de randonnée. Julie espère obtenir des subventions et de l'aide des chasseurs et de l'AFP.

- On signale des pneus sur le chemin du Tuquelet (à Lascapernades).

- Julie fait part du compte-rendu par Denis Jaeck de la réunion du Syndicat Aquarésou du 30 novembre à laquelle il a assisté :

-service eau potable : augmentation des tarifs de 3% :

Part fixe abonnement collectivité : 46,66€ HT ; Prix au m3 part collectivité : 0,38€ HT.

-service assainissement non collectif : tarifs maintenus :

Vérification du bon fonctionnement et du bon entretien des ouvrages : 73€ HT par contrôle. Contrôle en cas de vente : 100€ ou 150€ HT selon la capacité, 80€ HT pour des installations réhabilitées.

- Dany donne des informations sur le Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) : 10 enfants de Bélaise en font partie : 4 vont à l'école d'Albas et 6 à Castelfranc. Pour la classe découverte, il convient de prévoir 45€/enfant + 67,50€ résultant d'un partage entre les communes des frais concernant 6 enfants extérieurs au RPI, Soit un total de 517,50€ pour Bélaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h45.

INFOS DE L'ARS SUR LES URGENCES ET LE 15

De très nombreux passages aux Urgences d'Occitanie relèvent d'une prise en charge par les médecins généralistes. Ce recours inapproprié aux Urgences entraîne un engorgement des services.

Afin de permettre une meilleure régulation des passages aux Urgences et l'amélioration de la qualité de prise en charge, l'Agence Régionale de Santé Occitanie lance une campagne de sensibilisation afin d'inciter la population à **ne pas se rendre aux Urgences avant consultation préalable de son médecin traitant** (pendant les heures d'ouverture de son cabinet médical) **et avant appel préalable au 15**. Cet appel permet à l'agent régulateur d'apprécier le degré de gravité de la situation et de décider de la pertinence d'un déplacement aux Urgences ou de la transmission de conseils, si la situation le permet.

INFORMATIONS MUNICIPALES :

- Élections :

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril. Elles seront suivies par les élections législatives les 12 et 19 juin. **Pour la tenue des bureaux de vote, nous avons besoin de bonnes volontés citoyennes.** Faites-vous connaître à la mairie (d'ici lundi 4 avril pour le 10 avril) en indiquant les jours et les heures pour lesquels vous seriez disponible. Par avance, merci .

- **Compostage :**

En 2022, la taxe sur les ordures ménagères va subir une augmentation, passant de 12,1 % à 12,7 % .

Les raisons de cette augmentation sont doubles :

- un taux de refus trop important sur le recyclable qui pénalise notre territoire.
- Un tonnage de déchets ménagers non recyclables trop élevé : ces déchets sont enfouis à Montech et le coût à la tonne connaît une hausse importante (le but étant d'inciter les ménages à en limiter les quantités), à laquelle s'ajoute la hausse prévisible du coût des carburants.

Pour y faire face, deux solutions s'offrent à chacun d'entre nous :

- veiller à un tri de qualité.
- Jeter moins de déchets ménagers en compostant tout ce qui peut l'être (voir ci-dessous).

Si vous souhaitez vous équiper d'un composteur, le SYDED peut vous en fournir un (coût 20 €/composteur).

Afin d'encourager nos concitoyens à se doter de cet équipement, la municipalité se propose de prendre à sa charge le coût de ces composteurs (à raison d'un équipement maximum par foyer).

Il suffit pour cela de remplir le bon joint (dernière page du BB) et de nous le retourner avant le 22 avril. Nous tiendrons les composteurs à votre disposition à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin prochains.

Vous trouverez ci-dessous la liste de ce que vous pouvez mettre dans le composteur.

Je mets dans mon composteur :

<u>Des déchets secs bruns carbonés (50%) :</u>	<u>Des déchets humides verts azotés (50%) :</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Broyat de branches • Feuilles mortes • Carton (petits morceaux), papier • Marc de café et filtre • Paille et foin • Ecorces • Ecales (noix ; amande ; arachide...) et noyaux • Brindilles, pommes de pin • Litière d'herbivores • Serviettes en papier, mouchoirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Restes de fruits légumes (cuits ou crus) • Mauvaise herbe (sauf chiendent) • Sachets de thé • Tonte de gazon (en couche mince) • Agrumes (en petite quantité) • Plantes d'intérieur • Les restes de repas • Fleurs • Déchets du potager

Je ne mets jamais dans un composteur :

<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets carnés (viandes/poissons) • Les os, • La cendre • Les coquilles de coquillages • Le chiendent, les orties en graine • Les feuilles de rhubarbe, de noyers 	<ul style="list-style-type: none"> • Les litières d'animaux non-herbivores • Le pain • Les graisses alimentaires (beurre/huiles) • Les plantes traitées (herbicides et fongicides) • De la terre ou des pierres
--	--

DEPOTS SAUVAGES

Nous rappelons aux habitants de la commune que les dépôts sauvages (qu'il s'agisse de déchets verts ou d'autres déchets) sont rigoureusement interdits. La commune de Belaye, par le biais de l'Association des Maires de France, vient d'adhérer au Protocole « justice de proximité » qui assure une intervention et un suivi des services de gendarmerie et de la justice pour ce type de délit, entre autres.

Nous invitons donc la personne qui a laissé sa plaque d'immatriculation avec ses déchets (photo ci-contre !) secteur de Lascalpernades à venir récupérer son dépôt dans les meilleurs délais pour le porter à la déchetterie, le brûlage étant également interdit !



VIE ASSOCIATIVE :

- Vivre à Bélaise :

Le nouveau spectacle de « Causse Toujours Compagnie », la troupe de Bélaise, devait avoir lieu le 2 avril, mais il est reporté à la saison prochaine.

En remplacement, Vivre à Bélaise propose un autre moment de théâtre, « L'homme semence » par la Compagnie de la Chaise Rouge. Un très beau texte à découvrir, interprété par un conteur, une comédienne et une musicienne, sur la résistance des femmes d'un village privé d'hommes par la guerre. Samedi 2 avril à 20h30, à la salle des fêtes. Réservations 06 12 15 02 76 ou isatagaud@gmail.com

- Rencontre de Bélaise

Vous êtes invités à assister à l'Assemblée Générale des RENCONTRES DE BÉLAISE Le vendredi 9 avril 2022 à 18 heures à la Mairie de Bélaise.

- AFP

La marche de la transhumance de Luzech à Bélaise aura lieu dans la matinée du samedi 4 juin.

L'arrivée du troupeau est prévue à Labeille chez Philippe Lagard qui mettra à disposition sa grange pour un repas tiré des sacs. Comme c'était le cas avant la période de Covid, tous ceux qui souhaiteraient se joindre à la marche et au repas seront les bienvenus.

En fonction des conditions climatiques, la marche avec le troupeau de Luzech à Bélaise pourra se faire en une ou deux étapes. Informations à suivre (se renseigner le cas échéant auprès de Pierre Sabatier ou d'Eric Boudet).

VIE DU VILLAGE :

La ferme de l'Origan, de Jean-Baptiste et Maylis Mouly, participe à la manifestation « Le Lot de Ferme en ferme », organisée les 23 et 24 avril prochains par Bio 46. De nombreuses activités sont proposées tout le week-end, dont le programme est joint à ce BB. De quoi satisfaire les curieux et les gourmets !

CARNET NOIR :

Nous avons la tristesse d'annoncer que depuis le début de l'année, notre commune a été endeuillée à plusieurs reprises :

Le 2 janvier avec le décès de Dany Hudson dans sa 75^{ème} année.

Le 3 février, Thérèse Fronty, âgée de 91 ans, est décédée à Puy l'Evêque.

Le 17 février, Arlette Leroyer a quitté les siens à l'âge de 85 ans.

Aux familles éprouvées par ces disparitions, nous adressons nos condoléances sincères.

CARNET ROSE

Le 1^{er} mars, Adèle Mouly Delplanque a vu le jour à Cahors. Nous adressons toutes nos félicitations à ses parents et souhaitons à cette bélayoise toute neuve une belle vie.

Je jette moins, JE COMPOSTE

KIT COMPOSTAGE

Bon de commande Mairie de Bélaise

Conditions d'acquisition : un seul kit par foyer.

Composition du kit : 1 composteur de 320 l (à monter soi-même), 1 tige aératrice, 1 seau de 10 l, 1 guide du compostage domestique.

NOM, Prénom :

Adresse :

Délai de livraison : environ 4 semaines (prévu 12 & 19 juin)

Numéro de téléphone : (impératif)

Coupon à retourner à la mairie de Bélaise, par mail, en mains propres ou dans la boîte aux lettres.

Le / /,

à

Signature :